

NOTE EXPLICATIVE
REPLACEMENT DU MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL
DEMISSIONNAIRE DANS SES MANDATS DERIVES

Suite à la démission du Conseiller communal Laurent Deweer, il convient de le remplacer dans les organismes où il représente le Conseil communal, à savoir :

- 1) Assemblée générale des Intercommunales Igretec et Ores Assets
- 2) Assemblée générale de la SCRL « Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut »

Dans chacun de ces organismes, le mandat doit revenir à un élu du groupe 6tem-ic à qui il a été demandé de proposer un(e) remplaçant(e).

Chaque remplacement fera l'objet d'une élection au scrutin secret.